

**COMPTE-RENDU SUCCINCT
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 12 AVRIL 2017**

Affiché le 13 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le mercredi douze avril à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué s'est réuni, à la salle des Fêtes – Rue de la mairie à Morigny Champigny (91150) sous la présidence de Monsieur Bernard DIONNET, 1^{er} Vice-Président.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs :

Johann MITTELHAUSSER, Frédérique SABOURIN-MICHEL, Franck THEVRET, Daniel BERTHE, Marie-Odile SEJOURNE, Dominique LEROUX, Francis TASSIN, Ginette RENAULT, Michel ROULAND, Jean-Louis CHANDELLIER, Christine BOURREAU, Geneviève MENNELET, Jérôme DESNOUE, Thierry GUERIN, Serge BEAUVALLET, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Carole VESQUE, Patrick LEBEL, Bernard LAPLACE, Gilbert DALLERAC, Abdelaziz KIKOU, Fany MICHOU, Eric DELOIRE, Mathieu HILLAIRE, Yvon BOUKAYA, Guy CROSNIER, Daniel CIRET, Henry SERGENT, Guy DESMURS, Jean Pierre DUBOIS, Arlette BREGERE, Gilles MENIL, Jean-Pierre BELJAMBE, Bernard DIONNET, Corinne BOURDON, Catherine COME, Jean-Claude REVEAU, Jean-Pierre JUBERT, Christian GUERTON, Séverine RAME, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Florence HANNICHE, Christelle DELOISON, Yves VILLATE, Alain FAGET, Jean PERTHUIS,

ABSENTS REPRESENTES : Mesdames, Messieurs,

Marie-Claude HEURTEAUX représentée par Guy CROSNIER ; Denis YANNOU représenté par Dominique LEROUX ; Franck MARLIN représenté par Isabelle TRAN QUOC HUNG, Jean-Pierre COLOMBANI représenté par Jean-Claude REVEAU, Bruno DA COSTA représenté par Bernard LAPLACE, Evane PEREIRA-ENGEL représenté par Eric DELOIRE, Elisabeth DELAGE représentée par Carole VESQUE, Bernard LAUMIERE représenté par Fany MICHOU, Franck COENNE représenté par Gilbert DALLERAC, Sylvie VASSET représenté par Guy DESMURS, Yves PEYRESAUBES représenté par Corinne BOURDON, Laurent HESSE représenté par Catherine COME, Grégory COURTAS représenté par Séverine RAME,

ABSENTS: Mesdames, Messieurs,

Marc THOUEMENT, Jean-Charles LORENZO, Amandine AULAS, Béatrice DIABI,

ABSENTS EXCUSES: Messieurs, Mesdames,

Tiphanie LE VEZU, Frédéric GOUPIL, Christian THIERRY, Mama SY, Marie-Claude GIRARDEAU, Claude MASURE, Dramane KEITA, Denise DE POORTERE, Nathalie PABOUDJIAN,

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Gilbert DALLERAC.

DETERMINATION DES TAUX 2017 DE TAXE D'HABITATION, TAXE SUR LE FONCIER BATI, TAXE SUR LE FONCIER NON BATI

Le Conseil Communautaire, par 59 voix Pour et 1 voix Contre (M. HILLAIRE) décide de conserver pour 2017 les taux d'imposition aux niveaux suivants :

Taxe habitation..... **10,78 %**
Taxe foncier bâti..... **3,25 %**
Taxe foncier non bâti..... **2,16 %**

DETERMINATION DU TAUX DE LA CFE (COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES) - MISE EN RESERVE DE LA FRACTION INUTILISEE DU TAUX DE CFE

Le Conseil Communautaire, par 59 voix Pour et 1 voix Contre (M. HILLAIRE) décide de maintenir pour 2017 le taux d'imposition de la CFE à 29,38%, soit 0% d'augmentation du taux, de mettre en réserve la fraction inutilisée en 2017 du taux de CFE, soit 0,20%, correspondant à la différence entre le taux maximum de droit commun indiqué dans l'état 1259FPU 2017 et le taux voté venant se cumuler à la mise en réserve précédente de 1,79 %.

VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES PAR ZONE ANNEE 2017

Le Conseil Communautaire, par 57 voix Pour et 3 voix Contre (M. MITTELHAUSSER, Mme SABOURIN-MICHEL et M. HILLAIRE) vote pour l'année 2017, les taux de la taxe des ordures ménagères comme définis ci-dessous :

Communes adhérentes au SICTOM du Hurepoix : 8,90%

- 1 zone unique : Authon la Plaine, Chatignonville, Mérobert, Plessis Saint Benoist, Saint-Escobille

Commune adhérente au SIREDOM : 11%

- 1 zone unique : Etampes

Communes adhérentes au SITOMAP

- Estouches **15,07%**
- Méréville **12,60%**

Commune adhérente au SICTOM d'Auneau

- Angerville **9,05%**

Communes adhérentes au SIRTOM Sud Francilien : 7,81%

- 9 communes : Blandy, Bois Herpin, Bouville, La Forêt Sainte Croix, Marolles en Beauce, Mespuits, Puisselet le Marais, Roinvilliers, Valpuiseaux
- Brouy
- Champmotteux

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES INCITATIVE, FIXATION DES TARIFS DE LA PART VARIABLE POUR LE PERIMETRE DU SICTOM D'AUNEAU

Le Conseil Communautaire, par 57 voix Pour, 2 voix Contre (M. MITTELHAUSSER et Mme SABOURIN-MICHEL) et 1 Abstention (M. HILLAIRE) vote les tarifs de la part incitative de la TEOMi conformément aux tableaux et éléments ci-dessous reprenant les termes de la délibération du 4 avril 2017 du SICTOM de la Région d'Auneau :

VOLUME DES BACS (en litres)	FORFAIT 26 LEVEES		LEVEE SUPPLEMENTAIRE	
	2017	2016	2017	2016
120	60,00 €	56,00 €	1,80 €	1,60 €
240	106,00 €	98,00 €	3,60 €	3,20 €
340	152,00 €	140,00 €	5,40 €	4,85 €
660	268,00 €	245,00 €	9,80 €	8,90 €

Comme prévu par le règlement de collecte du SICTOM de la Région d'Auneau, les logements sans bacs doivent se voir facturer le maximum à savoir le forfait de 26 levées d'un bac 240 litres avec 26 levées supplémentaires. En fonction de la nouvelle grille, le tarif pour 2017 est de 199,00 € (182,00 € en 2016)

Le tarif des sacs rouges est également actualisé et porté à 1,00 € (0,90 € en 2016).

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES INCITATIVE, FIXATION DES TARIFS DE LA PART VARIABLE POUR LE PERIMETRE DU SIRTOM SUD-FRANCILIEN

Le Conseil Communautaire, par 59 voix Pour et 1 Abstention (M. HILLAIRE) vote les tarifs de la part incitative de la TEOMi conformément aux tableaux ci-dessous reprenant les termes de la délibération du 10 janvier 2017 du SIRTOM Sud-Francilien :

GRILLE TARIFAIRE 2017 DE LA PART VARIABLE POUR 18 LEVEES (hors gros producteurs)				
	<i>FOYER A = 1-2 personnes</i>	<i>FOYER B = 3-4 personnes</i>	<i>FOYER C = 5-6 personnes</i>	<i>FOYER D = logements collectifs</i>
BACS	<i>140l x 18 levées = 2 520 L</i>	<i>240l x 18 levées = 4 320 L</i>	<i>360l x 18 levées = 6 480 L</i>	<i>660l x 18 levées = 11 880 L</i>
LITRAGE A FACTURER	2 520	4 320	6 480	11 880
PRIX AU LITRE	0,006 €	0,006 €	0,006 €	0,006 €
COÛT DE LA PART VARIABLE (18 levées)	15 €	26 €	39 €	71 €

COÛT DE LA LEVÉE SUPPLÉMENTAIRE	1,40 €	2,40 €	3,60 €	6,60 €
----------------------------------------	---------------	---------------	---------------	---------------

	<i>FOYER A 50 l x 50 levées = 2 520 l</i>	<i>FOYER B 50 l x 87 levées = 4 350 l</i>	<i>Coût du sac supplémentaire</i>
ACCES AUX BORNES D'APPORT VOLONTAIRE A ORDURE MENAGERES AVEC UN BADGE	15 €	26 €	0,50 €

	<i>Achat de sacs prépayés (par rouleau)</i>	<i>Traitement des déchets collectés en sacs prépayés</i>
Collecte de sacs prépayés (le rouleau de 20 sacs de 50l) disponible en mairie	5,00 €	9,00€

La séance est levée à 19h30.